




**Collectivités
forestières**

Lozère

Forêts locales, intérêt général

ASSEMBLEE GENERALE

 30 juin 2026

 Balsiège



ASSEMBLEE GENERALE

Le Président Christian MALAVIEILLE et le conseil d'administration de l'association des Collectivités forestières de Lozère ont le plaisir de vous inviter à la prochaine assemblée générale, qui se tiendra le :

Mardi 30 juin, à partir de 17h00

Mairie de Balsièges

94 route de Florac

48 000 BALSIEGES

Informations générales

Cette Assemblée générale revêtira un caractère particulier car il s'agit de la première Assemblée générale de cette mandature ; elle sera donc électorale et à son issue, un nouveau Conseil d'Administration sera investi pour la durée de la mandature.

Le réseau des Communes forestières est un réseau d'élus dont les actions, tant politiques que techniques, vont au-delà des communes ayant de la forêt comme notre nom le laisserait entendre.

RENSEIGNEMENTS

John PELLIER – 06 13 55 09 10

john.pellier@communesforestieres.org

Collectivités forestières Lozère

Mairie - Javols - 48 130 PEYRE-EN-AUBRAC

lozere@communesforestieres.org •  •  •  • collectivitesforestieres-occitanie.org



🕒 Déroulé de l'Assemblée générale

17h00 → 17h30	Accueil des participants
17h30 → 17h50	Discours d'accueil
17h50 → 18h30	Assemblée générale statutaire Rapport moral et bilan de mandature Rapport financier Rapport d'activités
18h30 → 18h40	Présentation du réseau des Communes forestières et de son fonctionnement <i>Il s'agira de présenter les objectifs et principales missions mais également le fonctionnement en réseau depuis le niveau local jusqu'au niveau national.</i>
18h40 → 19h10	Assemblée générale électorale Désignation du nouveau Conseil d'Administration Si cela est possible et souhaité, tenue du premier Conseil d'Administration qui désignera le (la) Président(e) pour le mandat à venir. Vote du barème de cotisation pour l'année 2027
19h10 → 19h45	Temps d'échanges et de discussion sur les priorités du nouveau mandat
19h45 → 20h00	Présentation de l'outil d'édition des rapports OLD <i>Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler où. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler... Les Communes forestières, en partenariat avec OpenIlg, ont développé début 2026, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes.</i>
20h00	Clôture de l'Assemblée générale



Candidature au Conseil d'administration de l'Association

Conformément à ses statuts, l'Association des Collectivités forestières de Lozère est administrée par un Conseil d'administration de 11 membres.

Peut être membre de ce Conseil d'Administration, tout élu désigné par une collectivité à jour de cotisation le jour de l'Assemblée générale, et désignée par les adhérents à l'occasion de cette Assemblée générale.

Je, soussigné,

Représentant élu de

Est candidat pour entrer au Conseil d'Administration de l'Association des Collectivités forestières de Lozère.

Fait le, à

Signature

A retourner par mail à : lozere@communesforestieres.org